Image not found or type unknown

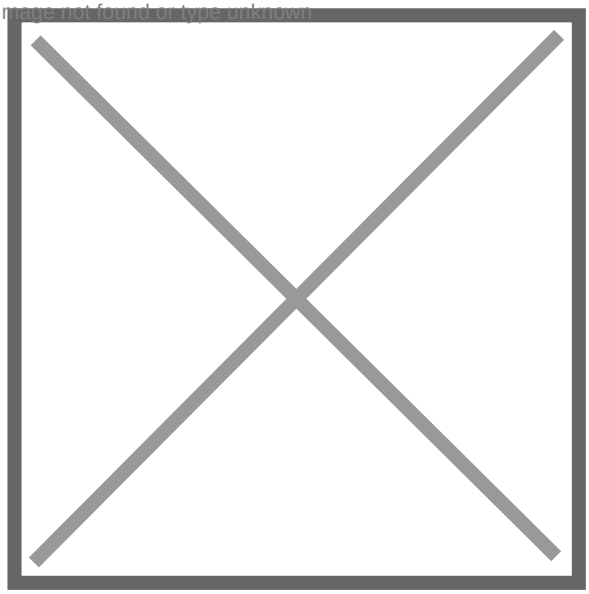

Ajout loyer supplémentaire au bail

Par **loïc**, le **19/07/2011** à **10:56**

Bonjour,
j'ai été le locataire d'un studio meublé dans le 69.
A la suite de l'état des lieux de ce studio le propriétaire me demande de verser un moi de loyer supplémentaire (ma dédite s'arrêtant au moi d'avril il me demande de verser le moi de mai). Je me demande donc sous qu'elle condition le propriétaire aurait le droit de demander un loyer en plus ? (travaux du au fait du locataire ?)

De plus, suite à l'utilisation d'un frigo au cours de la location, la porte du freezer de celui-ci est cassé (mais il reste en état de marche). Le propriétaire m'a donc envoyé la facture d'un nouveau frigo auquel il a ajouté une extension de garantie de 5 ans pour 70 euros. Suis-je tenu de remplacer les équipements à neuf et aussi de payer les extensions de garanties sur ces produits ?

De plus lors de la prise du logement, aucun état des lieux n'a été fait, le propriétaire m'assurant que son logement était neuf, et lors de l'état des lieux de sorties, aucune copie du document ne m'a été donné.

Enfin, j'aurais aimé savoir si en cas de procès contre le locataire les personnes qui se sont portées cautions solidaires peuvent être tenues responsables ?

Cordialement,
Loïc

Par **cocotte1003**, le **19/07/2011** à **11:40**

Bonjour, pas d'état des lieux de fait ou de signé (s'il n'a pas été fait par un huissier) cela veut dire que l'appartement est en bon état et que rien ne doit etre déduit du DG. Il vous faut obtenir l'état des lieux de sortie en envoyant une LRAR à votre bailleur. Non le propriétaire n'a pas le droit de garder le DG pour s'indemniser du temps de location des travaux. Il a le droit de changer le frigidaire si le poignée est cassée en tenant compte de la vétusté de l'appareil et bien-sur que non l'extention de la garantie n'est pas à votre charge. De toutes façons, demandez lui des devis (ou mieux factures) des travaux qu'il déduit de votre Dg, cordialement

Par **loïc**, le **19/07/2011** à **14:12**

Merci à vous pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés